

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFPE 62 Subvention (128 100 euros) et avenant n° 3 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée 6 janvier 2017 par l'association " Au Rendez-Vous des Bout'Chou " et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association "Au Rendez-Vous des Bout'Chou" (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 3 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Au Rendez-Vous des Bout'Chou" ayant son siège social 52, rue de l'Amiral-Roussin (15e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 128 100 euros est allouée à l'association "Au Rendez-Vous des Bout'Chou". (n° SIMPA 20 506, n° dossier 2019-04744).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserves de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO